

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1810**

commune (s) :

objet : Dépannage, remorquage, convoyage et remisage des véhicules de la Communauté urbaine de Lyon en panne sur la voie publique - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1810**

objet : **Dépannage, remorquage, convoyage et remisage des véhicules de la Communauté urbaine de Lyon en panne sur la voie publique - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché a pour objet le dépannage, le remorquage, le convoyage et le remisage des véhicules de la Communauté urbaine de Lyon en panne sur la voie publique.

Conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres a été lancée concernant le dépannage, le remorquage, le convoyage et le remisage des véhicules de la Communauté urbaine en panne sur la voie publique.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres a classé, le 16 juillet 2010, les offres et désigné celle de l'entreprise Dépannages Cochet comme offre économiquement la plus avantageuse et lui a donc attribué ce marché.

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé pour une durée ferme de 4 ans à compter de sa notification, avec un engagement de commande maximum de 400 000 € HT sur la durée totale du marché, soit 478 400 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande concernant le dépannage, le remorquage, le convoyage et le remisage des véhicules de la Communauté urbaine de Lyon en panne sur la voie publique et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Dépannages Cochet, passé pour une durée ferme de 4 ans, avec un engagement de commande maximum de 400 000 € HT sur la durée totale du marché, soit 478 400 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2010 et suivants - compte 615 511 - fonctions 812, 813, 820 et 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.